

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint Germain-sur-Ay  
**Extrait du registre**

Accusé de réception en préfecture  
050-215004813-20250505-DM2025-47-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2025  
Date de réception préfecture : 05/05/2025

**des Décisions  
du Maire**

**DECISION DU MAIRE N° 2025-47**  
**1 – COMMANDE PUBLIQUE**  
**1.1 – Marchés publics**

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis n°251071 de la société IMC Imprimerie-Signalétique, pour un montant de 380,00€ HT (456,00 € TTC) ;

**DECIDE**

**Article 1er :**

D'accepter et signer le devis n°251071, pour la réalisation de deux bâches de 4m \*1m avec un logo, pour un montant de 380,00€ HT (456,00 € TTC) ;

**Article 2 :**

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses de fonctionnement, à l'article 60633 « fournitures de voirie ».

Fait à Saint-Germain/Ay,  
Le 02 Mai 2025,  
Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.